

S'il est nécessaire de remettre à plus tard une partie de nos travaux, la Chambre devrait s'ajourner de la façon habituelle pour ne continuer la session à l'automne que pendant le temps voulu pour l'examen des mesures laissées en suspens. Je ne puis trouver dans les explications du premier ministre aucun argument qui motive un ajournement à seule fin de proroger la session plus tard et de tenir une seconde session dans une même année pour poursuivre les travaux ordinaires de la Chambre.

M. Cruickshank: Pourquoi ces visages renfrognés derrière vous?

M. Drew: Peut-être parce que le député qui siège derrière moi regarde dans la direction d'où est venue cette interruption.

La Chambre peut étudier maintenant les mesures qui lui sont soumises; elle peut débattre la question de la pension de vieillesse, décider de la procédure à suivre. J'espère que le Gouvernement reviendra sur sa décision et qu'il dressera des plans en vue de l'exécution des travaux qui restent, reconnaissant que les longs délais apportés aux délibérations de la Chambre s'expliquent par ce fait que diverses mesures qu'on nous avait soumises ont été différées pour nous être ensuite présentées de nouveau. Si la Chambre pouvait se consacrer à l'examen d'une question en particulier jusqu'à ce que cette question soit épuisée, nos travaux avanceraient beaucoup plus rapidement que par la remise à plus tard de débats amorcés, puisque de nouveaux événements n'interviendraient pas pour jeter un jour nouveau sur la question à l'étude.

De cette façon, nous avons deux, trois et même quatre débats généraux sur le même sujet simplement à cause d'interruptions dans l'examen du sujet. Pour toutes fins pratiques, nous sommes sur le point d'avoir, cette année, un troisième débat sur l'exposé budgétaire. On aurait pu éviter cela en poursuivant successivement les différentes étapes du débat, de sorte qu'une fois une étape franchie, nous ayons passé à l'étape suivante du même sujet.

Je prie donc encore une fois le premier ministre de reconsidérer sa déclaration au sujet des travaux de la Chambre. Il reconnaîtrait qu'il s'est simplement contenté d'exprimer son opinion sur ce qu'il croit être la meilleure façon de procéder à nos travaux. Le premier ministre a parlé de mesure législative fort importante. Tout le monde en convient. Quelle que soit sa décision et celle de ses collègues, à propos des autres mesures qu'ils doivent examiner, je ne puis que répéter ma demande, c'est-à-dire que nous étudions la pension de vieillesse avant notre

départ. Ainsi les provinces auraient le temps de convoquer leur assemblée législative et d'adopter leurs lois à ce sujet. De cette façon les détails administratifs pourraient être mis au point assez tôt pour répondre au désir du premier ministre et à l'espoir que nous entretenons tous que les premiers versements soient effectués dès janvier prochain.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggart): Monsieur l'Orateur, tous les membres de la Chambre souscrivent sans doute aux remerciements exprimés par le premier ministre (M. St-Laurent) et par le chef de l'opposition (M. Drew) au Parlement de Westminster qui a si promptement adopté le projet d'amendement à la constitution, amendement qui était nécessaire pour que la loi relative à la pension de vieillesse soit applicable à tout le Canada. Je suis très heureux que le premier ministre et le Gouvernement soient déterminés à mettre cette mesure en vigueur à compter du 1^{er} janvier 1952. Notre groupe s'en réjouit beaucoup en raison de l'intérêt que nous avons toujours porté à la question de la pension de vieillesse. Mon prédécesseur, qui était député de Winnipeg-Nord-Centre en 1926, feu J. S. Woodsworth, a fort contribué à la présentation du premier bill relatif à la pension de vieillesse. Ce nous est donc un sujet de vive satisfaction que la mesure permette maintenant à nos vieillards de 70 ans de compter, à partir du 1^{er} janvier prochain, sur une pension de vieillesse sans évaluation des ressources. C'est une disposition qui favorisera, je crois, l'esprit d'économie au pays, car les gens qui avaient fait un peu d'économies pour leurs vieux jours s'en voyaient punis. Je suis donc très heureux de la modification.

Je suis heureux aussi d'apprendre que le premier ministre et le Gouvernement présenteront des mesures en vue d'établir une nouvelle allocation pour les personnes de 65 à 69 ans. J'espérais que les conditions que le comité de l'an dernier conseillait d'exiger seraient plus généreuses que l'évaluation actuelle des ressources. Quand nous serons saisis du bill cet aspect sera étudié soigneusement. J'admets, comme le premier ministre, qu'il conviendrait de présenter maintenant la mesure relative aux personnes de 65 à 69 ans afin de permettre aux provinces de réunir leurs assemblées législatives en vue de réaliser leur part de ce programme.

Je ne puis affirmer, comme le chef de l'opposition, qu'il est vraiment nécessaire de présenter dès la présente session la mesure relative à la pension des vieillards de 70 ans et plus. Le Dominion a accepté la responsabilité d'ensemble à cet égard. Pourvu que la mesure soit adoptée, que toutes les dispo-